

**Avis de modification au programme de certification  
NQ 3680-910/2000-06-16 M1 (2004-09-10)**

***Traitement des eaux usées — Systèmes d'épuration autonomes  
pour les résidences isolées***

|            |                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date       | Objet                                                                                                                                                                                                                                    |
| 2012-10-31 | Précisions concernant les conditions d'essais relatives aux températures et au calendrier d'alimentation des systèmes lors des essais (précisions apportées aux articles 8 et B.4.2 de la norme NQ 3680-910/2000-06-16 M1 [2004-09-10]). |

À la suite d'une consultation effectuée auprès des membres du comité d'élaboration du protocole visant à reconnaître une équivalence au programme NQ 3680-910 pour des essais faits selon les exigences du programme CAN/BNQ 3680-600, les précisions suivantes sont ajoutées aux exigences du programme de certification NQ 3680-910.

1. Les essais spécifiés dans les articles 8.1 et 8.2 de la norme faits avec des eaux usées affluentes à une température contrôlée de  $17\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$  sont acceptés, de même que ceux faits à une température contrôlée minimale de  $18\text{ °C}$ .
2. Lors des essais pour déterminer la fiabilité et le rendement d'un système, le calendrier d'alimentation suivant est accepté en plus de celui précisé dans l'article 9.2.2.1 de la norme ANSI/NSF 40/1999 :

| Jour                 | Horaire     | Capacité hydraulique quotidienne |
|----------------------|-------------|----------------------------------|
| Du lundi au vendredi | 6 h à 9 h   | Approximativement 40 %           |
|                      | 17 h à 20 h | Approximativement 60 %           |
| Samedi et dimanche   | 6 h à 9 h   | Approximativement 35 %           |
|                      | 11 h à 14 h | Approximativement 25 %           |
|                      | 17 h à 20 h | Approximativement 40 %           |

Ces précisions sont sans impact sur les certificats existants.

Ces précisions sont applicables jusqu'à la prochaine révision de la norme.

Il a été jugé non nécessaire de modifier le protocole de certification NQ 3680-915/2000-06-16.

Personne à contacter pour de plus amples renseignements :

Jean Couture  
Bureau de normalisation du Québec  
Cell. : 581 989-9523  
Courriel : [jean.couture@bnq.qc.ca](mailto:jean.couture@bnq.qc.ca)